

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° II-CE66

présenté par

M. Martinet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

## ARTICLE 27

### ÉTAT B

#### Mission « Plan de relance »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

Programmes	+	-
Écologie	250 000 000	0
Compétitivité	0	250 000 000
Cohésion	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>250 000 000</b>	<b>250 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

La précarité énergétique est un enjeu essentiel pour la transition écologique. Les émissions du secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) représentent 19 % des émissions nationales, et le secteur est le premier consommateur d'énergie finale en France. Il existe plus de 5 millions de ""passoires thermiques"" à travers le pays, et 17 % des logements sont considérés comme très énergivores. Les locataires modestes du privé sont les plus touchés, et 28% d'entre eux vivent dans les logements F ou G. Il est donc essentiel de financer de façon très large la rénovation thermique des bâtiments au travers le dispositif « Ma Prim Renov » puisque selon les documents budgétaires, seuls 20 000 logements sont sortis du statut de passoires thermiques grâce à ma prim rénov.

A ce titre, les 1,5 milliards consacrés cette année par le plan de relance à la rénovation thermique des bâtiments paraissent bien insuffisants. Selon le ministère de la transition écologique, le coût pour traiter 4,8 millions de passoires thermiques entre 2020 et 2030 s'élèverait à 25 milliards d'euros par an (argent public et privé), tandis que la transformation des autres logements (classés D et E) atteindrait 40 milliards d'euros annuels entre 2030 et 2040. L'initiative Rénovons estime à au moins 3,2 milliards d'euros chaque année pendant vingt ans les besoins d'investissement minimum pour rénover les seules passoires énergétiques. Aussi, nous proposons d'augmenter fortement les crédits alloués à la rénovation thermique.

Pour ce faire cet amendement propose d'abonder le programme 362 "Ecologie" de 250 millions d'euros en AE et en CP destinés à l'action n°1 « rénovation énergétique » par la mobilisation de 250 millions en AE et en CP dédiés à l'action n° 2 « Souveraineté technologique et résilience » du programme 363 "Compétitivité". Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le gouvernement à lever le gage.